

SDEDM

traitement des déchets ménagers

RAPPORT ANNUEL

Sur le Prix et la Qualité du Service Public de Traitement des Déchets Ménagers

2014

SOMMAIRE

Édito	Page 3
Chiffres clés	Page 4

PRÉSENTATION GÉNÉRALE Page 6

Territoire et adhérents	Page 6
L'organisation du service public des déchets	Page 6
Les missions	Page 7
Les élus du SDEDM	Page 8
SDEDM et SDEHM, unis pour le développement durable	Page 8
Les effectifs	Page 9

INDICATEURS FINANCIERS Page 20

Dépenses et recettes globales	Page 20
Coûts nets de traitement	Page 20
Décomposition de la redevance des ordures ménagères résiduelles	Page 21

INDICATEURS TECHNIQUES Page 10

L'USINE D'INCINÉRATION	Page 10
Caractéristiques techniques	Page 10
Évolution des tonnages	Page 10
Bilan 2014 de l'incinération	Page 10
Tonnages entrants	Page 11
Autres tonnages entrants	Page 11
Flux sortants et traitement	Page 11

ACTIONS DE SENSIBILISATION Page 22

Partenariat SDEDM / Chaumont Habitat	Page 22
Bilan DEEE 2014	Page 23
Journée d'études	Page 25
Le compostage	Page 24
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Page 27
Les actions solidaires	Page 26

LE TRI SÉLECTIF Page 12

Caractéristiques techniques	Page 12
Évolution des tonnages	Page 12
Bilan 2014 des emballages recyclables	Page 12
Détails des matériaux triés	Page 13
Les repreneurs du tri	Page 13
Les tonnages et performances des SMICTOM	Page 14
La seconde vie des déchets	Page 15

Faisons le tri dans nos idées reçues	Page 28
Glossaire	Page 29
Annexe	Page 30

LES DÉCHETTERIES Page 16

Caractéristiques techniques	Page 16
Évolution des tonnages	Page 16
Bilan 2014 des déchetteries	Page 16
Déchets autorisés et valorisés	Page 17
Devenir des matériaux et filières de reprise	Page 18

Ce rapport annuel répond aux articles L1411-13, L2313-1 et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers ainsi que les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Dépôt légal : juillet 2015



L'heure est à la transition énergétique avec le passage obligé qu'est l'économie circulaire



Vos déchets suivent une vie très animée pour être traités, valorisés ou recyclés.

Dans les fours du centre d'incinération de Chaumont, les ordures ménagères permettent de produire de l'énergie (électricité et chaleur) puis deviennent du mâchefer valorisable en sous-couche routière. Sur les tapis du centre de tri à Chaumont, les sacs jaunes et bleus sont triés, puis mis en balles et repris par des repreneurs de matériaux en vue de servir de matières premières secondaires. Déposés dans les bennes du réseau départemental des 29 déchetteries, les déchets suivent les filières agréées par les pouvoirs publics qui assurent leur valorisation.

La transition énergétique

L'électricité et la chaleur issues de la combustion des déchets et les matériaux issus du recyclage se substituent en grande partie aux matières fossiles. Les ressources naturelles se raréfiant, le prix des matières premières augmentant, l'heure n'est plus à l'usage unique, l'heure n'est plus au gaspillage, l'heure est à la transition énergétique avec le passage obligé qu'est l'économie circulaire.

La maîtrise des coûts

Allier l'environnement, l'économique et le social, tel est le principe du SDEDM qui se veut ouvert sur son territoire et sa région, dans l'objectif d'amélioration du service public et d'optimisation des coûts.

Le SDEDM s'emploie sans relâche à maîtriser les charges et à augmenter les recettes : si d'un côté les soutiens liés à la performance énergétique de l'usine d'incinération, les recettes liées au tri et les déchets des déchetteries générateurs de recettes, tels que les cartons, les métaux ou les déchets d'équipements électriques, réduisent considérablement la facture globale des déchets ménagers, d'un autre, il convient d'optimiser la gestion globale du service.

D'autant que l'année 2014 reste marquée dès le 1^{er} janvier par une augmentation de la TVA qui passe à 10 %. Soit un quasi doublement de la charge de la TVA en l'espace de trois ans !

Pour les services publics de gestion des déchets, ce taux de TVA se traduit par une augmentation de presque 560 000 € pour les activités de collecte et de traitement des déchets ménagers, soit un prélèvement de 3 € supplémentaires par habitant et par an, uniquement pour le passage de la TVA de 7 à 10 %, ce qui nous conduit à renforcer nos efforts pour la maîtrise des coûts de traitement.

Les nouvelles filières

La réglementation des déchetteries évolue avec l'arrivée de deux nouvelles filières "responsabilité élargie du producteur" (REP).

Pour favoriser le recyclage, les pouvoirs publics ont étendu la REP avec la filière agréée pour les déchets d'ameublement, préfigurant la création de l'organisme Éco-Mobilier et la filière agréée des déchets diffus spécifiques (DDS) portée par Éco-DSS. La multiplication de ces REP nécessite de nouveaux aménagements sur tout le réseau départemental des déchetteries, rendant la gestion de ces installations de plus en plus complexe.

Au cœur du développement durable

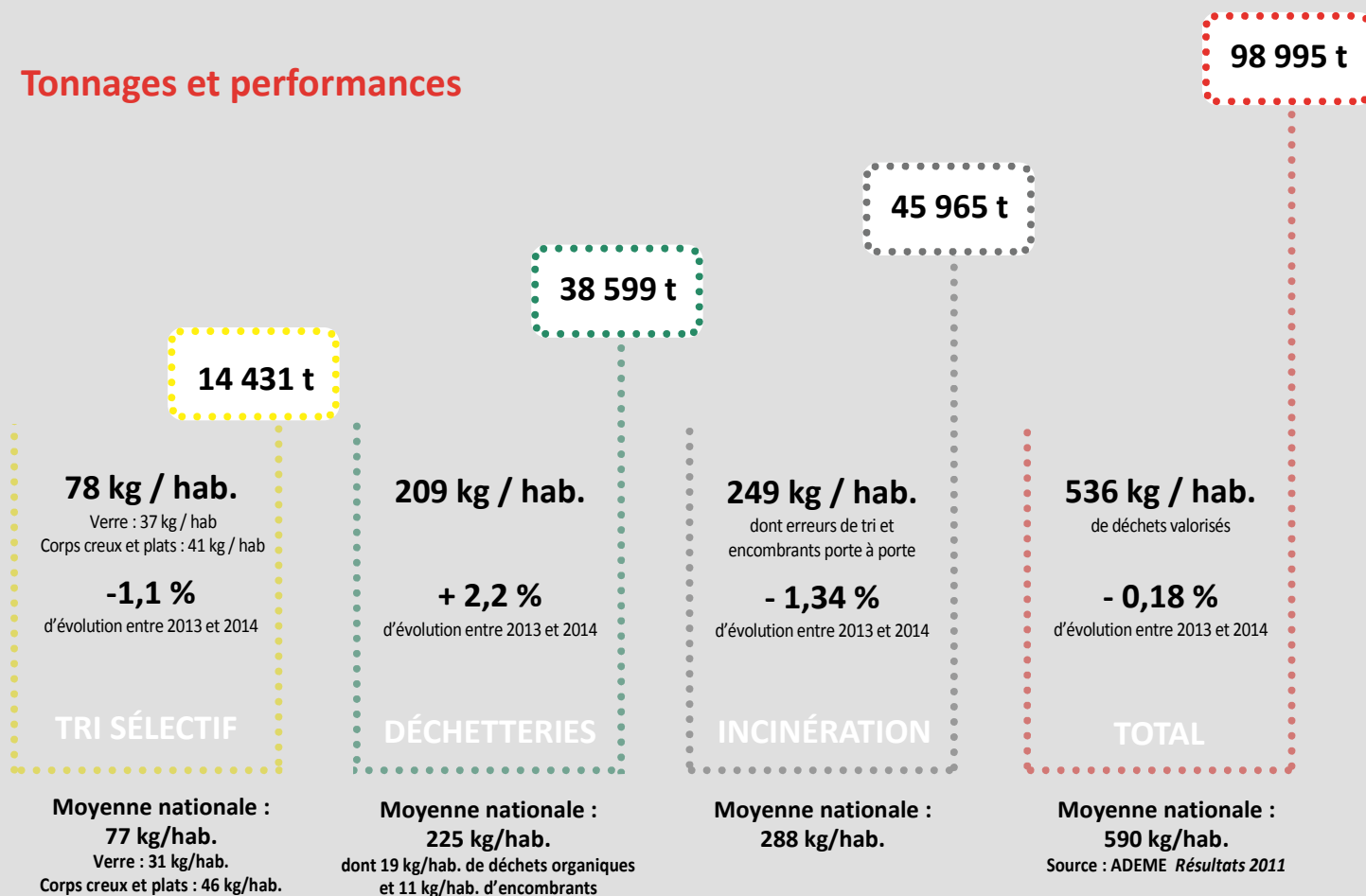
Les filières de traitement du SDEDM sont maîtrisées et agréées par les pouvoirs publics et profitent autant que possible au tissu économique local sinon national afin de limiter l'impact des transports sur le bilan environnemental du traitement des déchets. Le déchet, véritable moteur social est aussi créateur d'emplois non-délocalisables, qualifiés ou non et notamment via des emplois d'insertion.

L'élimination n'est donc plus la seule issue pour les déchets. Le recours à la prévention, au recyclage ainsi qu'à la valorisation énergétique permet d'optimiser les coûts, pérenniser les emplois et de produire de l'énergie et de matière premières secondaires. Le SDEDM poursuit son engagement quotidien au développement durable et remercie chacun d'entre vous, consommateur, trieur, recycleur ou composteur de faire en sorte d'avoir moins de déchets ou de mieux les valoriser pour réduire notre empreinte environnementale.

Christine GUILLEMY
Présidente du SDEDM

CHIFFRES CLÉS 2014

Tonnages et performances

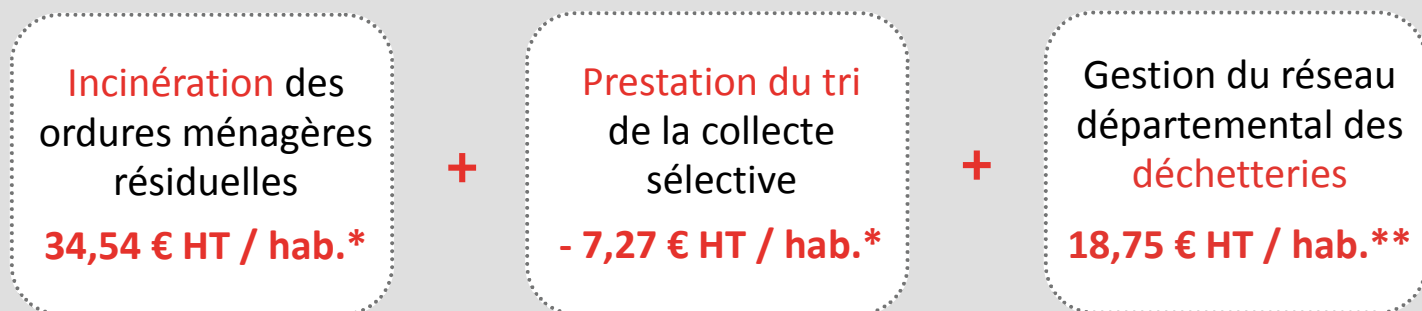


Point Grenelle :

Stockage : 12,90 %

Valorisation matière : 34,50 %

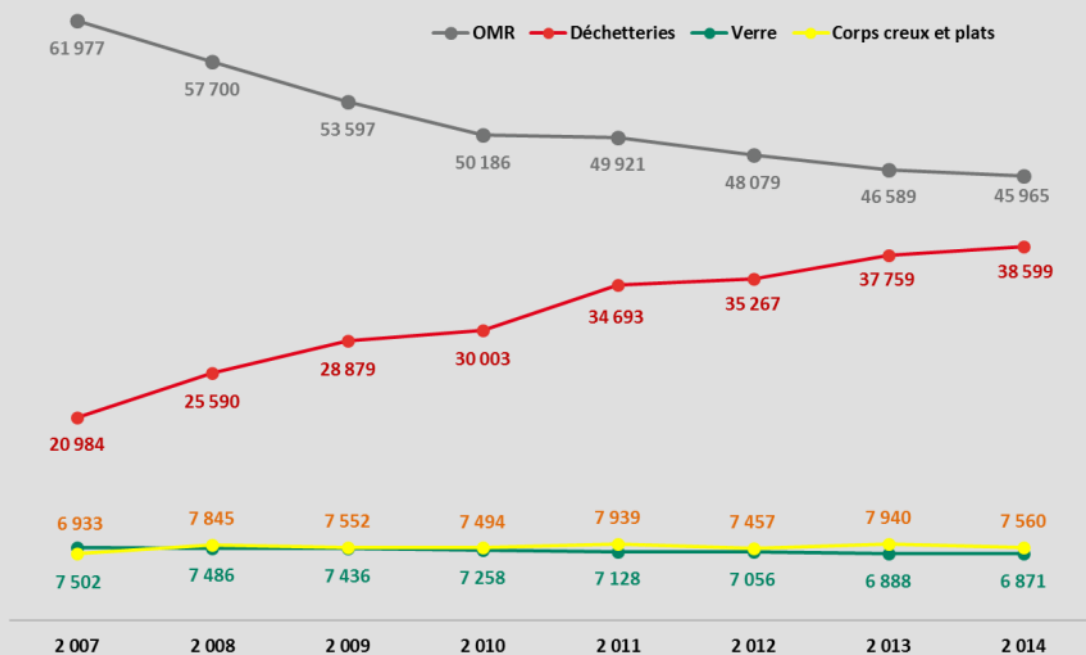
Coûts nets HT (dépenses déduction faite des recettes) du traitement



* Le montant HT inclus le transfert/transport (le coût de gestion des 3 postes de transfert et le transport à partir de ces postes de transfert vers l'usine d'incinération et le centre de tri) et le traitement des déchets (incinération et tri)

** Ce montant HT inclus les coûts de fonctionnement, les subventions et les investissements.

Évolution des tonnages



En 8 ans

- 26 %
d'ordures ménagères

+ 84 %
en déchetteries

+ 9 %
de tri sélectif

- 8,5 %
de verre

+ 1,6 %
de déchets ménagers et
assimilés

Valorisation énergétique : **52,60 %**



Coûts nets HT du traitement des
déchets ménagers et assimilés en Haute-Marne

=

46,02 € HT/ hab.*

* Ce montant ne comprend que les coûts nets HT de traitement des déchets ménagers et assimilés. Pour connaître les coûts de collecte, il faut consulter les 3 syndicats de collecte de déchets ménagers de la Haute-Marne.

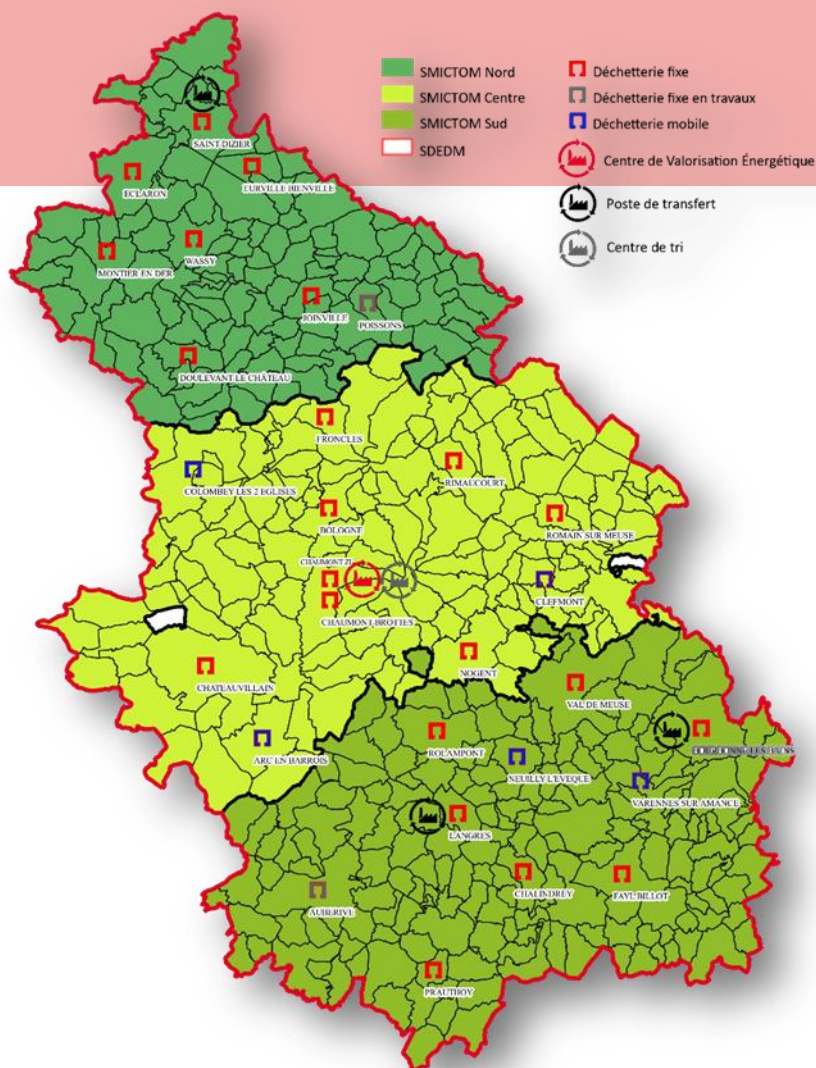
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers

Le SDEDM voit sa création en février 1994. Les 3 Syndicats Mixtes Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute-Marne (SMICTOM Nord, Centre et Sud) ont désiré s'unir afin de faire face à un problème économique et environnemental commun : le traitement et la valorisation des déchets.

L'objectif était de mettre en place une filière départementale de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En 2014, le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers couvre 457 communes pour une population totale de 184 510 habitants.



Territoire et compétence

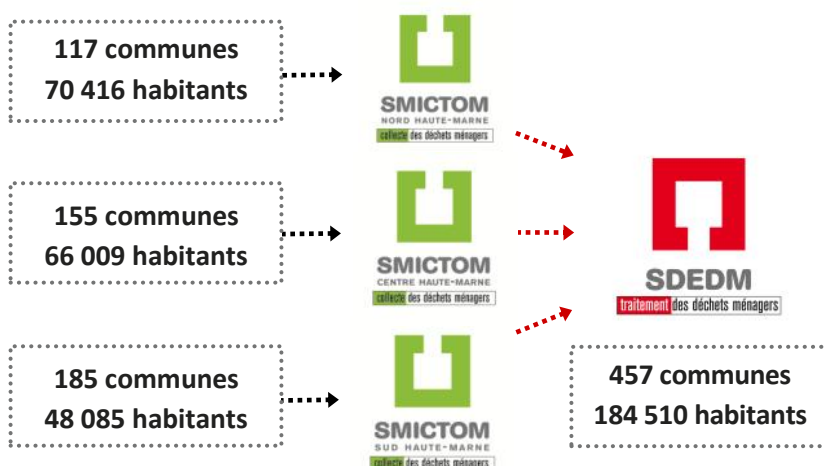
Le service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés se décompose en deux compétences : « la collecte » gérée par les SMICTOM d'une part et « le traitement » géré par le SDEDM d'autre part.

Toutes les communes haut-marnaises (exceptées Pont-La-Ville et Champigneulle-en-Bassigny) ont délégué leurs compétences collecte et traitement des déchets aux SMICTOM qui ont à leur tour délégué la compétence traitement au SDEDM.

19 communes de la Haute-Saône sont également rattachées au SMICTOM Sud et 2 communes de la Marne au SMICTOM Nord.

22 déchetteries fixes et 7 mobiles, 3 postes de transfert, 1 centre de valorisation énergétique et 1 centre de tri maillent le département.

L'organisation du service public des déchets



-> Délégation compétences collecte et traitement des déchets ménagers
-> Délégation compétence traitement des déchets ménagers



Les missions du SDEDM

Le traitement des déchets ménagers

- Par incinération au Centre de Valorisation Énergétique de Chaumont (délégation de service public à VÉOLIA)
- Au travers le tri des matières issues de la collecte sélective au centre de tri de Chaumont (marché avec SITA) et leur revente pour recyclage

La gestion du réseau des déchetteries

- Gestion du marché d'exploitation et des contrats de traitement des déchets collectés en déchetteries

La sensibilisation à la réduction des déchets

- Actions de communication grand public et institutionnels
- Organisation d'événementiels
- Réalisation de supports de communication
- Visites du Pôle Déchets
- Coordination du réseau d'ambassadeurs du tri des SMICTOM

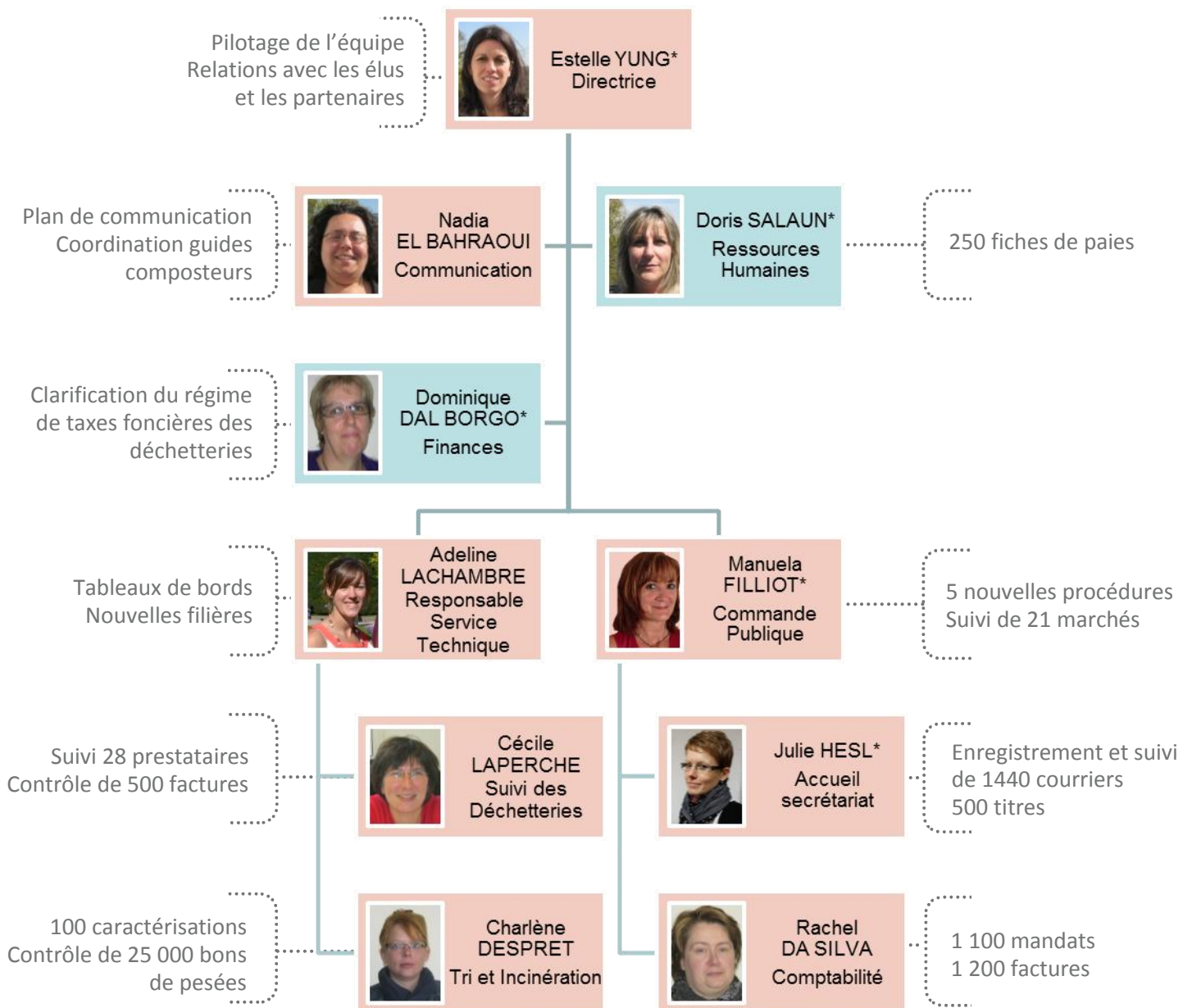
Le compostage domestique

- Sensibilisation au compostage
- Soutien de l'Association des Guides composteurs bénévoles de la Haute-Marne



Les agents du SDEDM au 31.12.2014

Le syndicat a 10 agents , dont 5 agents mutualisés avec le SDEHM. Cela représente 7,03 équivalents temps plein. La liste des fonctions n'est pas exhaustive , mais illustre quelques activités quotidiennes des agents du SDEDM.



* Ces agents ont des postes mutualisés avec le SDEHM
Sur fond bleu, agents SDEHM
Sur fond rouge, agents SDEDM

L'USINE D'INCINÉRATION

Caractéristiques techniques du Centre de Valorisation Énergétique

Création du site : 1 998 après 2 ans de travaux

Propriétaire : SDEDM - Bail emphytéotique de 20 ans

Exploitation : SHMVD/VEOLIA par Délégation de Service Public

Effectifs : 27 salariés

Apport en combustible : 80 tonnes de GPL

Fosse de réception : 1 800 m³

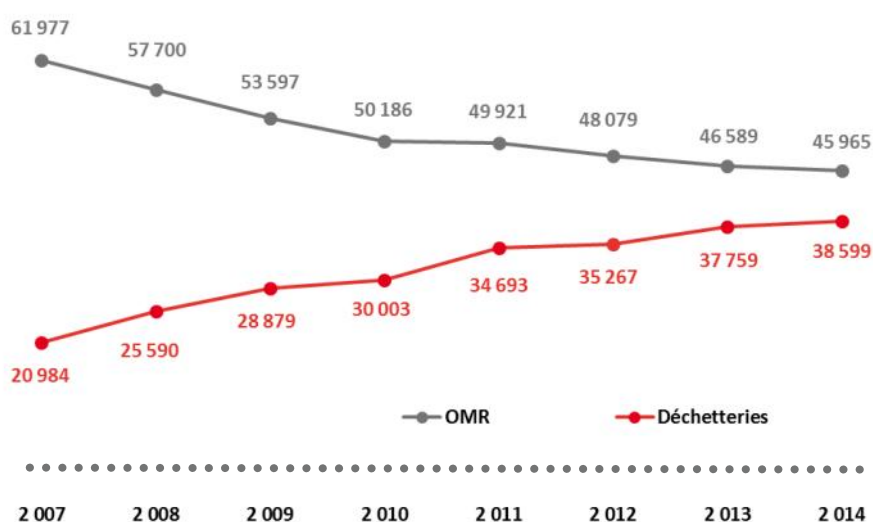
Capacité nominale : 78 000 t par an

Fours : 2 lignes d'une capacité de 5 tonnes par heure

Fonctionnement : 7j/7 - 24h/24

3 postes de transfert : Saint-Dizier, Bourbonne, Langres

Évolution des tonnages



Cette usine traite la totalité des déchets ménagers résiduels du département, les erreurs de tri en provenance du centre de tri, les encombrants de déchetteries et ceux collectés en porte à porte. Elle traite également des DIB (Déchets Industriels Banals) issus de contrats privés avec la SHMVD.

Bilan 2014

45 965 t

de déchets valorisés

249 kg/hab.

- 1,34 %

entre 2013 et 2014

En 8 ans, on observe une réduction de 26 % d'ordures ménagères

Depuis 2007, année des premiers déploiements des déchetteries en Haute-Marne, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles sont en constante diminution. En 8 ans, les ordures ménagères résiduelles ont réduit de 26%. Les haut-marnais ont surtout su tirer partie des déchetteries en détournant de leur poubelle noire des déchets qui trouvent meilleure destination dans les bennes du réseau départemental des déchetteries.



Tonnages entrants de déchets ménagers résiduels

Catégories	2014 (t)	2013 (t)	2012 (t)	Evolution (%) 2013 à 2014	Ratio 2014 (kg/hab)*
SMICTOM NORD	17 474	17 660	18 404	- 1,05 %	248,15
SMICTOM CENTRE	15 830	16 188	16 629	- 2,21 %	239,82
SMICTOM SUD	11 491	11 581	11 993	- 0,78 %	238,97
ERREURS DE TRI	933	935	824	- 0,19 %	5,06
ENCOMBRANTS PAP	238	224	230	+ 6,08 %	1,28
TOTAL OMR	45 965	46 589	48 079	- 1,34 %	246,29
Encombrants de déchetteries	10 773	11 430	11 181	+ 5,75 %	
DIB et déchets hors SDEDM	17 534	15 819	17 934	+ 10,84 %	
TOTAL INCINÉRÉ	74 272	73 837	77 194	+ 0,59 %	

Les déchets ont une valeur énergétique appelée le Pouvoir Calorique Inférieur (PCI). La moyenne de ce PCI est de **2234 kCal/kg**.

La chaleur dégagée lors de l'incinération des déchets est récupérée et valorisée sous forme d'électricité, de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Environ 20% de l'électricité produite est utilisée pour le fonctionnement de l'installation ; le reste est distribué sur le réseau d'électricité. La chaleur est distribuée via le réseau de chaleur de Chaumont.

Le rendement énergétique du Centre de Valorisation Énergétique est de **63%** pour l'année 2014.

Les métaux ferreux (1 640 t) sont recyclés par Rolanfer Recyclage à Uckange (57) et les non ferreux (110 t) par Cornec SA à Lagny sur Marne (77).

Flux sortants et traitement

18 410 t

de mâchefers valorisés
en sous-couche routière
soit 260 kg par tonne incinérée

22 502 MWh

d'électricité produite
soit la consommation annuelle
d'une ville de 18000 habitants
soit 303 Wh par tonne incinérée

19 233 MWh

d'énergie thermique produite
soit la consommation annuelle de chauffage et d'eau chaude
sanitaire de 3 300 équivalents logements
soit 271 Wh par tonne incinérée

1 750 t

de métaux vendus
soit 23 kg par tonne incinérée

3 379 t

de REFIOM
Résidu d'Épuration des Fumées
d'Incinération des Ordures Ménagères
soit 45 kg par tonne incinérée



LE TRI SÉLECTIF

Caractéristiques techniques du Centre de Tri

Création du site : 2001

Propriétaire : Société Chazelle / Sita

Effectifs : 23 salariés

Surface : 7 000 m²

Capacité : 10 000 t/an dont 40 % de corps creux et 60 % de corps plats

Centre automatisé :

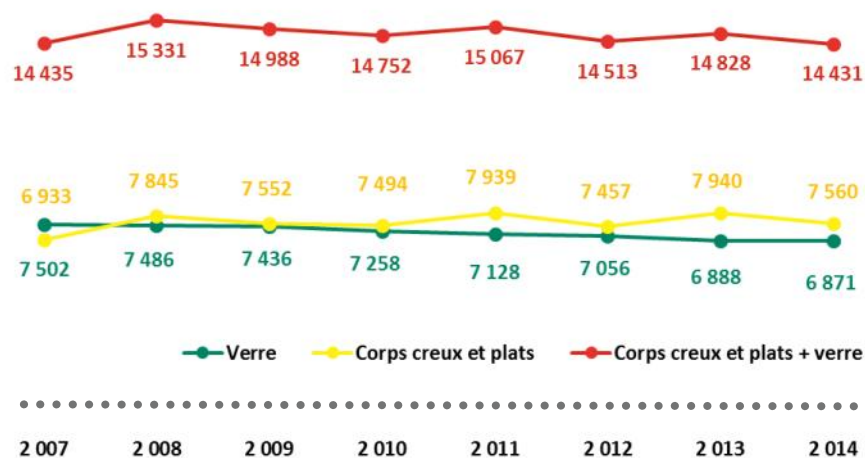
5 équipements de tri automatisé dont 2 trieurs optiques

Débit et capacité maximale sur un fonctionnement en deux postes :

5.5 t/h en corps plats et 3.2 t/h en corps creux

Marché en vigueur jusqu'au 31.12.2016

Évolution des tonnages



Bilan 2014

14 431 t

d'emballages recyclés

78 kg/hab.

- 1,16 %

entre 2013 et 2014

Depuis 2013, les tonnages d'emballages recyclables sont en légère baisse. Les performances du département en matière de tri restent néanmoins bonnes avec 78 kg/hab. contre 77 kg/hab. en France.

Cette diminution des tonnages s'explique notamment par les efforts que font les fabricants, (fortement incités par Eco-Emballages, l'éco-organisme chargé d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage, en France) quant à la réduction du poids, du nombre et de la complexité qu'ils mettent sur le marché.



Détail des matériaux triés

Les données ci-dessous indiquent les tonnages livrés en 2014 aux repreneurs, la performance moyenne par habitant et l'évolution entre 2013 et 2014.



Les repreneurs du tri

Les déchets, une fois triés, sont mis en balle et acheminés vers les filières de reprise des matériaux.



Les tonnages et performances des adhérents, les SMICTOM

			 70 416 habitants <small>NORD HAUTE-MARNE</small> <small>collecte des déchets ménagers</small>				 66 009 habitants <small>CENTRE HAUTE-MARNE</small> <small>collecte des déchets ménagers</small>				 48 085 habitants <small>SUD HAUTE-MARNE</small> <small>collecte des déchets ménagers</small>			
			2014	2013	Evolution	Ratio 2014 kg/hab.	2014	2013	Evolution	Ratio 2014 kg/hab.	2014	2013	Evolution	Ratio 2014 kg/hab.
MÉTAL		ACIER	169,33	169,15	+0,11%	2,40	237,46	201,01	+18,13%	3,60	116,37	113,64	+2,41%	2,42
		ALU	11,87	5,53	+114,77%	0,17	16,84	9,58	+75,76%	0,26	6,55	4,74	+38,26%	0,14
PLASTIQUE		PET foncé	55,50	32,85	+68,98%	0,79	60,63	36,06	+68,13%	0,92	37,19	28,97	+28,35%	0,77
		PET clair	157,21	174,17	-9,74%	2,23	166,52	171,13	-2,70%	2,52	92,36	110,22	-16,21%	1,92
		PEHD, PP	91,16	66,89	+36,28%	1,29	107,89	96,89	+11,36%	1,63	57,80	57,93	-0,23%	1,20
CARTON		EMR	412,66	503,50	-18,04%	5,86	766,87	835,43	-8,21%	11,62	243,13	220,24	+10,39%	5,06
		ELA	65,61	61,88	+6,02%	0,93	78,93	79,73	-1,00%	1,20	45,62	51,93	-12,15%	0,95
PAPIER		JRM	1592,53	1716,75	-7,24%	22,62	1590,60	1763,38	-9,80%	24,10	1018,81	1111,43	-8,33%	21,19
TOTAL HORS VERRE			2555,86	2730,71	-6,40%	36,30	3025,73	3193,21	-5,24%	45,84	1617,82	1699,10	-4,78%	33,64
VERRE		VERRE	2379,51	2396,32	-0,70%	33,79	2355,26	1763,38	+33,57%	35,68	2136,02	2131,00	0,24%	44,42
TOTAL TRI + VERRE			4935,37	5127,03	-3,74%	70,09	5380,99	4956,59	8,56%	81,52	3753,84	3830,10	-1,99%	78,07
ERREURS DE TRI comptabilisées dans les Omr			372,24	362,94	+2,56%	5,29	321,50	358,85	-10,41%	4,87	239,57	212,99	+12,48%	4,98

Les recettes liées au tri

Le SDEDM a signé un contrat avec Éco-Emballages en 2011 pour une durée de 6 ans. Les recettes se décomposent ainsi :

- Un soutien à la tonne valorisée par Éco-Emballages
- Les recettes liées à la vente d'emballages du contrat garantie de reprise et d'option fédération

Le SDEDM a aussi signé un contrat avec Eco-Folio pour le recyclage du papier.

Le SDEDM est par ailleurs associé depuis 2011 à son homologue de l'Aube, le SDEDA et à celui des Ardennes, VALODEA, pour la mise en place d'un marché de revente commune de matériaux triés. Ce dispositif permet une vente directe de ces matériaux aux entreprises de recyclage et l'obtention de meilleures conditions tarifaires.

Les économies réalisées

Sources : ADEME et Éco-Emballages

215 744 m³

d'eau économisés

soit la consommation annuelle de 3 897 personnes

62 054 MWh

d'électricité économisés

soit la consommation annuelle de 6 062 personnes

7 072 t.eq CO₂ évités

soit la consommation annuelle de 4 185 personnes

1 112 455 €

de recettes liées à la vente des matériaux triés

La deuxième vie des déchets

Grâce au tri des déchets issus de la collecte sélective de 2014, voici des exemples de ce que peuvent devenir les déchets des haut-marnais, une fois recyclés (source : Éco-Emballages)



5 460
chaises
en aluminium
à partir des canettes



4 963 320
paquets
de mouchoirs
à partir du carton



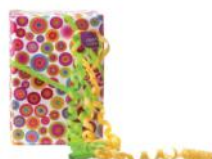
15 196 440
bouteilles
de verre



1 048 194
pulls polaires à
partir des bouteilles
en plastique



15 956
trottinettes en acier
à partir des boîtes
de conserve



1 598 850 rouleaux
de papier cadeaux à
partir des briques
alimentaires



LES DÉCHETTERIES



Caractéristiques techniques

Nombre de sites : 22 fixes et 7 mobiles

Création des sites : 2006 à 2014

Maillage départemental :
1 déchetterie pour 6 000 habitants
(1 pour 12 000 en France)

Effectifs : 22 emplois durables dédiés au gardiennage

Propriétaire : SDEDM

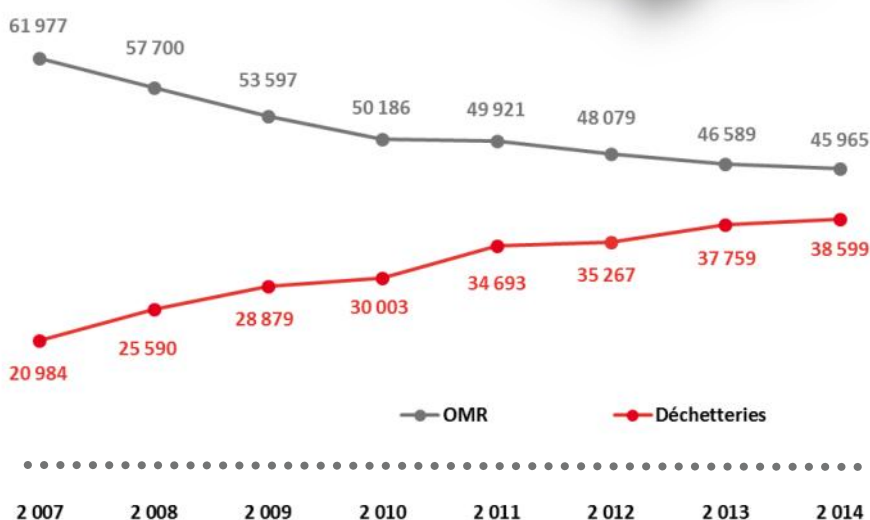
Exploitation : Sita-Saleur-TTE

Accès : gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (certains déchets)

Déchets acceptés : 20 flux

Marché en vigueur jusqu'au
15.05.2016

Évolution des tonnages



Des tonnages toujours en augmentation

Depuis 2007, les apports en déchetteries ne cessent d'augmenter, tandis que les ordures ménagères résiduelles diminuent considérablement. En 8 ans, les tonnages de déchets apportés ont augmenté de 84 %.

A noter que pour la première fois depuis 2007, les encombrants diminuent de 3 kg/hab. et les apports de déchets verts sont stables par rapport à 2013. Ce constat est notamment lié aux efforts des habitants liés au programme local de prévention et de la réduction des déchets ménagers mené par le SDEDM depuis 2012, en partenariat avec l'ADEME.

Des filières agréées par les pouvoirs publics

Ces installations à l'échelle départementale permettent aux habitants d'évacuer leurs déchets dans des conditions réglementaires, respectueuses de l'environnement et économiquement viables.

Toutes les filières sont agréées par les pouvoirs publics et font l'objet d'un suivi technique et financier, notamment pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) qui une fois collectés en déchetterie sont confiés à l'éco-organisme (Éco-Systèmes) pour être ensuite démantelés en France, assurant ainsi une traçabilité environnementale et un recyclage économiquement et socialement responsable.

Bilan 2014

38 599 t

déchets valorisés

209 kg/hab.

+ 2,22 %

entre 2013 et 2014



Déchets autorisés et tonnages valorisés en 2014



Devenir des déchets et filières de reprise des matériaux des déchetteries



Amiante et Ciment

Installation de stockage

Eurogranulats
Chaumont (52)



DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Démantèlement et recyclage

Godard (21) - Remondis (10)
Regain Eco-Plast (58)
Coved-Ecosynthese (63)



Métaux

Recyclage

Derichebourg Eska
Langres et Saint-Dizier (52)



Batteries

Démantèlement et recyclage

Derichebourg Eska
Langres et Saint-Dizier (52)



Encombrants

(Tout venant, canapés, matelas...)

Valorisation énergétique

SHMVD
Chaumont (52)



Papiers - Cartons

Recyclage

Chazelle Tri Valorisation
La Chapelle Saint Luc (10)



Bois

Fabrication de panneaux de bois

Egger
Rambervilliers (88)



Huiles alimentaires

Biocarburant

Grandidier
Rehaincourt (88)



Piles

Démantèlement et recyclage

Corepile
Paris(75)



Cartouches d'encre

Démantèlement et recyclage

Ligue contre le Cancer
Chaumont (52)



Huiles moteur

Régénération

SEVIA SRRHU
Brazey-en-Plaine (21)



Pneus

Réutilisation en sols

Collet Environnement
Brazey-en-Plaine (21)



Déchets dangereux

(Peintures, solvants, acides, produits phytosanitaires...)

Traitement spécifique

EDIB
Longvic (21)



Inertes

(Gravats, placoplâtre, porcelaine...)

Installation de stockage

Calin - Saint-Dizier (52)
Eurogranulats - Chaumont (52)
Bongarzone - Sts-Geosmes (52)



Textiles

Réutilisation ou Isolant

Le Relais - Emmaüs
Foulain (52)



Déchets verts

Compostage

Biodepe - Chaumont (52)
Sede Environnement (51)
Valterra - Langres (52)



Lampes

(Ampoules, tubes et néons)

Démantèlement et recyclage

Recylum
Paris (75)



Verre

Recyclage

OI Manufacturing
Saint-Menge (88)



L'EMPLOI

Valoriser des déchets tout en maintenant des emplois locaux et en soutenant les échanges solidaires

Les emplois dans le secteur de la valorisation des déchets ménagers et assimilés profitent à l'ensemble des acteurs, opérateurs et services en faveur de la prévention des déchets et de la valorisation maximale : déchetteries, tri sélectif, filières de reprise, de valorisation et de traitement.

Le périmètre comprend également la collecte en apports volontaires, la collecte en porte à porte, le tri des déchets, l'incinération et les postes de transfert.

Des emplois non délocalisables

Porté par des lois plutôt strictes en matière de développement durable, le domaine des déchets paraît peu attractif, mais **c'est pourtant dans notre département un secteur économique et social important.**

En effet, cela concerne d'une part plus de **200 emplois locaux directs** qualifiés ou non, administratifs et techniques, en passant par les emplois d'insertion, pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et d'autre part, plus de **200 emplois locaux indirects.**

Des entreprises locales comme **Saleur Recyclage**, **Eurogranulats** à Chaumont, **Calin** à Saint-Dizier, **Bongarzone** à Langres, **Derichebourg** à Langres et Saint-Dizier, des associations d'insertion telles que **Emmaüs** à Foulain, **l'ARIT**, **l'AJAL** et **l'ASLO** à Saint Dizier, les **Ateliers du Viaduc** et la **Ligue contre le Cancer** à Chaumont profitent directement de l'activité du SDEDM.

En Haute-Marne,
les déchets représentent
**plus de 400 emplois
non délocalisables**



INDICATEURS FINANCIERS

Indicateurs financiers selon la méthode ComptaCoût®

ComptaCoût® est une méthode conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Intégrée à la base de données en ligne SINOE (www.sinoe.org), elle permet notamment aux collectivités utilisatrices de pouvoir se comparer entre elles. Cette méthode permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. L'ensemble des subventions et investissements sont intégrées via les amortissements.

Dépenses globales : 14 927 078 € HT

PRÉVENTION ET COMMUNICATION

185 427 € HT (1 %)
0,78 € HT/hab.

TVA

1 200 788 € HT (9 %)
6,51 € HT/hab.

FRAIS DE STRUCTURE (personnel inclus)

298 802 € HT (2 %)
1,62 € HT/hab.



INCINÉRATION ORDURES MÉNAGRES (Transfert et transport inclus)

6 731 357 € HT (45 %)
146,45 € HT/t
36,48 € HT/hab.

DÉCHETTERIES (Exploitation et traitement des flux)

4 375 301 € HT (29 %)
113,35 € HT/t
23,71 € HT/hab.

TRI SÉLECTIF (verre et transport inclus)

2 135 403 € HT (14 %)
147,97 € HT/t
11,57 € HT/hab.

Recettes globales : 15 272 158 € HT

RECETTES TRI SÉLECTIF

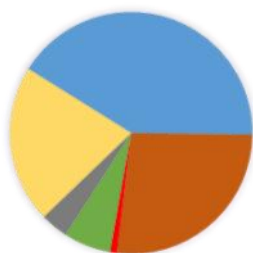
3 478 045 € HT (23 %)
18,85 € HT/hab.

RECETTES INCINÉRATION

356 852 € HT (2 %)
1,93 € HT/hab.

RECETTES DÉCHETTERIES

913 741 € HT (6 %)
4,95 € HT/hab.



CONTRIBUTION DES SMICTOM TRI SÉLECTIF ET INCINÉRATION

6 311 541 € HT (41 %)
34,21 € HT/hab.

CONTRIBUTION DES SMICTOM AUX DÉCHETTERIES

4 070 095 € HT (27 %)
22,06 € HT/hab.

SUBVENTION PRÉVENTION

141 883 € HT (1 %)
0,77 € HT/hab.

COÛTS NETS (DÉPENSES MOINS RECETTES)

INCINÉRATION

6 374 505 € HT
138,68 € HT/t
34,54 € HT/hab.

TRI

- 1 342 642 € HT
- 93,04 € HT/t
- 7,27 € HT/hab.

DÉCHETTERIES

3 461 560 € HT
89,68 € HT/t
18,76 € HT/hab.



Décomposition de la redevance de traitement des ordures ménagères résiduelles

Mois de calcul : décembre 2014 - Pour une tonne incinérée

Contrat de base :

partie fixe d'exploitation	26,93 €
partie proportionnelle d'exploitation	36,93 €
partie fixe et proportionnelle du GER	6,59 €
vente d'énergie (retour SDEDM)	-17,34 €
partie financement (bail)	40,88 €

Montant de la redevance hors travaux de la directive 2000 **93,99 €**

Travaux de la directive 2000 (mise aux normes Européenne)

partie fixe d'exploitation	4,03 €
partie proportionnelle d'exploitation	7,79 €
gros entretien renouvellement	3,16 €
partie fixe de financement	16,54 €
décote de 3,13 €/tonne de DIB	-1,50 €

Montant de la redevance des travaux de la directive 2000 **30,02 €**

Montant total partie incinération : **124,01 €**

Les transports depuis les postes de transfert **14,20 €**

Les taxes

TGAP incinération	4,08 €
Autres taxes (TGAP Air, CVAE, Agence de l'eau, Taxe foncière)	7,33 €
TVA 10 %	14,22 €

Montant total des taxes : **25,63 €**

COÛT TOTAL D'UNE TONNE INCINÉRÉE AU 31.12.2014 **TTC/t**
163,84 €

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Partenariat SDEDM / Chaumont Habitat : ouverture du local Éco-Point



Les performances du local en 2014



10 400 kg

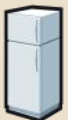
de DEEE déposés à l'Éco-Point

soit



1 307

appareils électriques collectés dont :



50
frigos



22
fours



255
écrans



980
petits
appareils



2 550 €

évités de coûts de collecte et de traitement

ÉCO-SYSTEMES, l'éco-organisme en charge de la collecte, du traitement et du recyclage des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), a lancé en 2012 et testé en 2013, avec le soutien de 26 collectivités en France, dont le SDEDM, un dispositif innovant qui consistait à organiser des collectes de DEEE en pied d'immeubles.

CHAUMONT HABITAT, partenaire incontournable de cette expérimentation

Son implication en amont et aval des collectes a été suivie d'effets. En effet, fort des résultats positifs obtenus lors des collectes événementielles en 2013, Chaumont Habitat a souhaité aller plus loin dans la démarche en proposant à ses locataires la possibilité de déposer leurs DEEE dans un local dédié à ce type de déchets.

L'espace Éco-point, ouvert en avril 2014, est aujourd'hui un point de collecte de DEEE au même titre que le sont les déchetteries du réseau départemental et est régulièrement collecté par le prestataire du SDEDM.



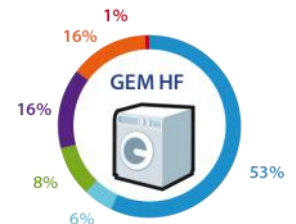
DEEE : Bilan 2014 du SDEDM



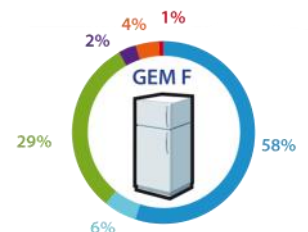
364 190 €

c'est l'économie de collecte et de traitement des DEEE pour la collectivité en 2014, pris en charge par Éco-Systèmes.

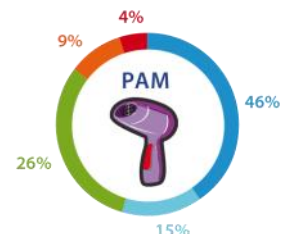
Le recyclage par type d'appareils



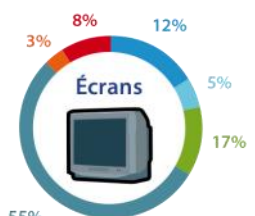
Taux de recyclage : 78%
Taux de valorisation : 89%



Taux de recyclage : 84%
Taux de valorisation : 96%



Taux de recyclage : 81%
Taux de valorisation : 86%



Taux de recyclage : 78%
Taux de valorisation : 85%

- Ferraille
- Métaux non ferreux
- Plastique recyclé
- Minéraux
- Verre tubes cathodiques
- Déchets
- Autres*



1 462,6 tonnes de DEEE collectées en 2014
Soit une évolution de **-4,1%** par rapport à la collecte 2013



soit 191 677 appareils électroniques



Votre performance est de 7,7 kg/hab./an

Milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km ²)	7,9 kg/hab./an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	5,8 kg/hab./an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,4 kg/hab./an

Strates de population	% CL*	Performance 2013
0 - 12 000	38 %	7,9 kg/hab./an
12 000 - 15 000	8 %	7,1 kg/hab./an
15 000 - 30 000	22 %	6,5 kg/hab./an
30 000 - 50 000	11 %	5,8 kg/hab./an
50 000 - 100 000	11 %	5,7 kg/hab./an
100 000 - 400 000	9 %	5,1 kg/hab./an
400 000 - 500 000	0 %	3,7 kg/hab./an
+500 000	1 %	3,4 kg/hab./an

* En nombre de conventions passées avec Eco-systèmes



1 164 tonnes de matières recyclées
131 tonnes de matières valorisées énergiquement
Soit 1 296 tonnes valorisées



897 tonnes de CO₂ évitées
1 769 barils de pétrole économisés



Journées d'études

Les gardiens des déchetteries formés à l'évolution des consignes de tri

L'arrivée de nouvelles filières de la responsabilité élargie des producteurs (REP) multiplie les produits reçus en déchetterie et complexifie les consignes de tri.

Les agents doivent désormais assurer des fonctions plus variées en terme d'accueil et d'orientation des usagers. Avec les déchets diffus spécifiques (DDS) se sont maintenant des acides, des biocides, des engrais et des produits phytosanitaires qui sont triés et entreposés sur les déchetteries par les gardiens.

Une formation leur a été dispensée en mars 2014 pour garantir une gestion efficace de ces déchets.

Tous les gardiens du réseau départemental des déchetteries de la Haute-Marne ont également visité le site de traitement des DSS à Longvic (21), de façon à ce qu'ils comprennent mieux leur rôle primordial en amont du traitement.



Visites du Pôle déchets par les élus de la Haute-Marne



Afin de les aider à mieux appréhender, à comprendre la gestion des déchets ménagers en Haute-Marne et à exercer les missions qui leur ont été confiées, les SMICTOM et le SDEDM ont organisé six demi-journées d'étude en octobre 2014 au Pôle Déchets à Chaumont à destination des nouveaux élus des communes.

Le Centre de Valorisation Énergétique et le Centre de Tri Sélectif ont ainsi accueilli 150 élus de toute la Haute-Marne.

Les thématiques technique et financière ainsi que les contraintes environnementales ont pu être abordées et faire l'objet de nombreux échanges lors de ces journées.

Visite des composteurs collectifs du SYBERT

En mars 2014, le SDEDM a souhaité rencontrer le SYBERT, son homologue à Besançon afin d'échanger sur leur expérience positive de mise en place de composteurs collectifs en pied d'immeuble.

Cette rencontre avec le SYBERT a permis, dans la foulée, l'installation de composteurs collectifs avec les partenariats de Chaumont Habitat, du SMICTOM Centre, de la ville de Chaumont et de l'association des guides composteurs.



Le compostage

Des guides composteurs bénévoles pour appuyer la réduction des déchets ménagers en Haute-Marne

Le SDEDM soutient l'Association des Guides Composteurs de la Haute-Marne afin de promouvoir le compostage domestique ainsi que le compostage collectif.

Cette structure, composée de bénévoles amateurs de jardinage, permet de répondre aux nombreuses demandes de conseils et interventions sur la thématique du compostage en général.

Le SDEDM finance une formation spécifique pour les adhérents et leur fournit tous les supports de communication nécessaires.

Distribution de compost à la déchetterie de Rolampont



Chaque année, les guides participent à des événements type vide-grenier, troc-plantes, ou encore grandes surfaces commerciales, écoles, réunions publiques... pour partager leur connaissance sur le compost avec qui voudra bien l'entendre.

Le SDEDM organise par ailleurs deux manifestations par an sur 12 déchetteries et propose, en association avec les guides composteurs et les SMICTOM, une distribution gratuite de compost.

Le compostage collectif

Sous le nom de Chaumont Composte, les partenaires SDEDM, Chaumont Habitat, SMICTOM Centre, Ville de Chaumont et Association des guides composteurs, ont permis l'installation de 5 composteurs collectifs en pied d'immeubles. Une petite centaine d'habitants a donc aujourd'hui la possibilité de valoriser ses déchets de cuisine.



1800 € de subvention
à l'association des
Guides Composteurs

et

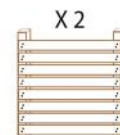
9 200 €
dédiés aux actions

FABRIQUER SOI-MÊME SON COMPOSTEUR

Pour un composteur de 650 l, il faut :

- 32 planches (L : 1m x h : 9 cm)
- 70 vis à bois de 4 cm en inox
- 4 poteaux carrés (h : 1m x l : 7 cm)
- 2 petits tasseaux (L : 45 cm)

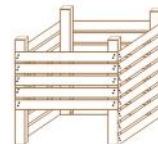
- 1** Fixer 8 planches sur 2 poteaux en laissant un espace de 3 cm entre les planches.



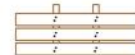
- 2** Assembler les 2 lots entre eux en les reliant par 8 planches (garder un espace de 3 cm entre les planches)



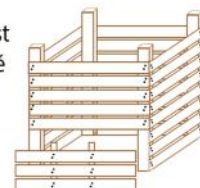
- 3** Fermer l'avant avec 5 planches (toujours conserver 3 cm d'espace)



- 4** Visser les 3 dernières planches sur les 2 tasseaux



- 5** Le composteur est prêt à être installé dans un endroit mi-ombragé sur un sol bêché.



2014, année de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du programme local de Prévention et de réduction des déchets ménagers soutenu par l'ADEME, le SDEDM coordonne sur l'ensemble du département avec le concours de ses adhérents, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La demande des lycées

Le SDEDM et ses adhérents ont débuté le projet suite à la demande de deux établissements pilotes : Luis Ortiz à Saint-Dizier et Bouchardon à Chaumont. L'objectif était d'établir une méthodologie pouvant être appliquée à d'autres établissements scolaires.

Un accompagnement ciblé

Les établissements scolaires ont été accompagnés selon plusieurs axes complémentaires allant de la sensibilisation à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire à la promotion et au développement d'une offre alimentaire de qualité.

Un accompagnement dédié à l'optimisation de la cantine a également été fourni. C'est notamment le cas sur les quantités de nourriture proposées aux élèves et personnel, ainsi que sur la gestion des déchets de cuisine.

Projet retenu par la DRAAF

En avril 2014, le SDEDM a été retenu après avoir répondu à un appel à projet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) dont l'objectif est de valoriser la nourriture et améliorer l'offre alimentaire au sein des établissements scolaires, afin de poursuivre l'engagement du SDEDM avec l'ADEME.

Panneaux d'exposition

Des expositions des partenaires du SDEDM et des interventions ont lieu régulièrement dans de nombreux établissements scolaires de la Haute-Marne.

STOP au GACHIS Comment lutter contre le gaspillage alimentaire ?
AU SELF

DES GESTES SIMPLES

Lutter contre le gaspillage alimentaire, c'est facile. Voici quelques gestes simples pour moins gâcher... et réaliser des économies !

- 1** JE DIS AU SERVEUR DE NE PAS ME SERVIR SI JE N'AIME PAS LE PLAT
- 2** J'OSE DIRE « MERCI, J'EN AI ASSEZ » QUAND LA DOSE DANS MON ASSIETTE ME PARAÎT SUFFISANTE
- 3** JE ME SERS RAISONNABLEMENT, JE REVIENDRAI ME SERVIR SI J'AI ENCORE FAIM
- 4** JE PRENDS SEULEMENT LES PLATS ET LES ALIMENTS (NOTAMMENT LE PAIN ET LES PRODUITS LAITIERS) QUE JE VAIS VRAIMENT MANGER

Le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective : en moyenne 30 à 40% de la quantité des produits du repas finissent à la poubelle. (source: Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)

Plus d'infos, d'astuces et d'outils pratiques :
www.gaspillagealimentaire.com
www.reductionsnosdechets.fr

STOP au gaspillage alimentaire QUOI MA GUEULE. QU'EST-CE QU'ELLE A MA GUEULE ?

- 16 KG / HAB / AN D'ALIMENTS CONSOMMABLES JETÉS
- PLUS DE 100 € GASPILLÉS PAR PERSONNE

Nos déchets, arrêtons d'en faire des tonnes !!

www.dechets52.fr

Contact : 03 25 35 09 29

N'EN PERDS PAS UNE MIETTE, FINIS TON ASSIETTE !

STOP au gaspillage alimentaire

MANGER C'EST BIEN JETER ÇA CRABIT !

CHACQUE FRANÇAIS JETTE EN MOYENNE 20 KG D'ALIMENTS PAR AN À LA POUBELLE. 7 KG D'ALIMENTS ENCORE EMBALLÉS ET 13 KG DE RESTES DE REPAS, DE FRUITS ET LEGUMES ABÎMÉS ET NON CONSOMMÉS.

www.alimentation.gouv.fr

J'AIME LA NOURRITURE, JE LA RESPECTE.

STOP au gaspillage alimentaire

MANGER C'EST BIEN JETER ÇA CRABIT !

CHACQUE FRANÇAIS JETTE EN MOYENNE 20 KG D'ALIMENTS PAR AN À LA POUBELLE. 7 KG D'ALIMENTS ENCORE EMBALLÉS ET 13 KG DE RESTES DE REPAS, DE FRUITS ET LEGUMES ABÎMÉS ET NON CONSOMMÉS.

www.alimentation.gouv.fr

Les actions solidaires

Le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers est une structure publique avec pour principale mission la gestion de la valorisation et du traitement des déchets ménagers à l'échelle départementale.

Son activité se doit d'être au-delà de son utilité publique et fonctionnelle, un vecteur de développement économique et durable, tout en favorisant les échanges solidaires.

C'est dans cette optique qu'il continue d'agir en faveur du Téléthon et de la Ligue contre le Cancer.

Soutien au Téléthon

Une collecte de carton a été organisée le 6 décembre 2014 sur les déchetteries les plus importantes du département, Chaumont, Langres et Saint-Dizier. Les recettes générées par cette collecte exceptionnelles ont été reversées au profit du Téléthon.

L'opération a ainsi permis de soutenir les actions du Téléthon à hauteur de **1 500 euros**.

Soutien à la Ligue contre le Cancer

Le SDEDM apporte un soutien de **1,75€ par tonne** de verre collectée à la Ligue contre le Cancer, acteur historique de la collecte du verre en Haute-Marne.

Le montant reversé en 2014 s'élève à **12 054,81 €**.



FAISONS LE TRI DANS NOS IDÉES REÇUES



Recyclés, incinérés, valorisés, évités...
Le traitement de nos déchets prête à confusion
et génère des interprétations parfois fantaisistes !

Les haut-marnais trient plus et produisent moins de déchets que le reste des français.

En 2014, chaque haut-marnais a produit **536 kg** de déchets ménagers contre **590 kg/hab.** en France.

VRAI

"Les sacs jaunes sont incinérés !"

Une fois collectés les sacs jaunes prennent la direction du **centre de tri à Chaumont**. Ils sont parfois collectés en même temps que les ordures ménagères dans des bennes à ordures bi-compartmentés qui séparent les déchets.

FAUX

"On ne peut pas faire de compostage quand on habite en immeuble."

Le compostage collectif est possible. Le SDEDM peut accompagner des projets de compostage en pied d'immeuble, comme l'expérimentation lancée à Chaumont en 2014 avec "Chaumont Composte"

FAUX

Les ordures ménagères collectées en porte-à-porte diminuent.

Cependant les tonnages des déchetteries augmentent fortement.

En 8 ans : -26 % d'ordures ménagères et +84 % en déchetteries.

VRAI

Les déchets sont valorisés localement.

Tant que possible, nos déchets sont valorisés en **Haute-Marne**, Champagne-Ardenne et dans le grand Est de la France. La ferraille est par exemple reprise par Derichebourg à Langres et Saint-Dizier.

VRAI

"Le tri, ça coûte cher !"

Le tri rapporte **3 478 045 euros soit 18,85 €/hab.** Ne plus trier ferait donc considérablement augmenter la facture.

FAUX

"Le réseau de chaleur qui part de l'usine d'incinération ne profite qu'aux Chaumontais."

Le SDEDM **vend la chaleur** à La Ville de Chaumont. **Les recettes profitent à tous les haut-marnais.** Chaumont a investi 11 millions d'euros pour construire son réseau de chaleur qui alimente en chauffage et eau chaude sanitaire l'équivalent de 2 300 logements chaumontais.

FAUX

Les déchets des déchetteries sont valorisés à plus de 50 %.

45 % des déchets déposés en déchetteries sont **recyclés**, **31 %** sont valorisés **énergétiquement** et 24 % nécessitent un traitement spécifique.

VRAI

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

AMBASSADEUR DU TRI : chargé d'information sur le tri et le recyclage, qui a des missions de communication de proximité: animation, porte-à-porte, intervention dans les réunions publiques et dans les écoles, actions vers les publics relais.

APPORT VOLONTAIRE : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'usager se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

CENTRE DE TRI : installation dans laquelle les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés, avant d'être envoyés en recyclage.

CS (COLLECTE SÉLECTIVE) : collecte de flux de déchets triés au préalable par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

CVE (CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE) : installation destinée à l'incinération des déchets ménagers non recyclables avec récupération de l'énergie, servant à produire de l'électricité, du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

DÉCHETS : toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait, dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES) : déchets issus des équipements fonctionnant à pile ou sur secteur. On distingue le gros électroménager froid (frigo congélateur) le gros électroménager hors froid (four, machine à laver, sèche-linge), les écrans (téléviseur et écrans d'ordinateur), les écrans plats et le petit appareil en mélange (sèche-cheveux, bouilloire, cafetière, téléphone, grille-pain...)

DIB (DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS) : déchets ni inertes ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

ELA (EMBALLAGES LIQUIDES ALIMENTAIRES) : concerne toutes les briques alimentaires. Les matériaux composant la brique alimentaire sont : le carton (75%), la matière plastique (20%), l'aluminium (5%).

EMBALLAGE MÉNAGER : au sens de l'article R. 543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage.

EMR (EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES) : constitue les cartonnettes d'emballage (boîtes en carton plat ou ondulé, les étuis en carton)

FILÈRE : organisme regroupant des entreprises ayant pour activité la reprise, la récupération, le recyclage ou la valorisation de cinq types de matériaux (acier, aluminium, verre, plastique, papier-carton).

HMT : Haute-Marne Tri. Centre de tri des matériaux recyclables. Il est basé dans la zone industrielle de la Dame Huguenotte à Chaumont.

JRM : journaux, revues, magazines.

ORDURES MÉNAGÈRES : déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en compte par la collecte traditionnelle.

OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES) : déchets résultant de la collecte d'ordures ménagères et de la collecte sélective.

PAP (PORTE-A-PORTE) : mode d'organisation de la collecte selon lequel le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

PEHD (POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication de certains emballages (bouteilles, flacons, films, pots, barquettes ou bouchons).

PET (POLYÉTHYLENE TEREPHTHALATE) : polymère thermoplastique de type polyester, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des barquettes ou des couvercles.

PP (POLYPROPYLÈNE) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des

flacons, des films, des pots, des barquettes ou des bouchons.

PRÉVENTION : ce sont toutes les actions situées essentiellement avant l'apparition même du déchet ou de sa prise en charge par un éliminateur, qui permettent ensemble ou séparément, de réduire quantitativement les flux de déchets qui devraient ainsi être pris en charge, de limiter la nocivité des déchets eux-mêmes et/ou de leurs traitements et de faciliter l'élimination, et prioritairement la valorisation, des flux résiduels.

RECYCLAGE : opération visant à transformer les matériaux provenant de déchets en nouvelles matières qui réintègrent un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

SHMVD : Société Haut-Marnaise de Valorisation des Déchets. C'est le Centre de Valorisation Énergétique de la Haute-Marne situé dans la zone Industrielle de la Dame Huguenotte à Chaumont.

STOCKAGE : Le stockage est l'opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage dans des conditions techniques et économiques du moment.

TAUX DE REFUS : part des emballages triés refusés en centre de tri (erreurs de tri de l'habitant, mais aussi pertes inhérentes au process).

VALORISATION : terme générique recouvrant la préparation en vue de la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou énergétique des déchets.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : mode de traitement de déchets permettant la production d'énergie (électricité, chaleur...).

VALORISATION MATIÈRE : mode de traitement des déchets permettant de transformer un déchet en matière première secondaire.

VALORISATION ORGANIQUE : mode de traitement permettant de transformer des déchets organiques en compost ou en digestat par voie biologique pour amender les sols.

ANNEXE

REJETS ATMOSPHÉRIQUES DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

SHMVD 2014

Tonnage déchets traités

70 931 tonnes

2 014

Tonnage vapeur produite (indicatif)

206 050 tonnes

Débit fumées rejetées

372 387 750 Nm³

issus des controles réglementaires 2014

	Détermination	unité	Mesure du 12 février 2014		Mesures des 14 et 15 octobre 2014		Moy L1	Moy L2	Moyenne du site	Total émis en 2014 sur les deux lignes (tonnes)	Total émis en 2014 sur les deux lignes (kg)
			L1	L2	L1	L2					
Particules émises à 11% O2											
heures fonctionnement (total)		h									
débit horaire total		Nm3/h					5250 Nm3/tonne	5250 Nm3/tonne	mg/Nm3		
volume fumées (0°C,101.3kPa,11%O2,sec)		Nm3									
SO2	analyse réglementaire	mg/Nm3	9,900	24,200	6,900	38,500	8,400	31,350	19,88	7,401	7401,207
HCl	analyse réglementaire	mg/Nm3	9,300	6,800	5,300	7,100	7,300	6,950	7,13	2,653	2653,263
COV	analyse réglementaire	mg/Nm3	0,500	1,000	0,000	0,000	0,250	0,500	0,38	0,140	139,645
NOx (équivalent NO2)	analyse réglementaire	mg/Nm3	69,000	64,000	36,000	33,000	52,500	48,500	50,50	18,806	18805,581
N2O	analyse réglementaire	mg/Nm3					0,000	0,00	0,00	0,000	0,000
N2O	fact émission	kg/t traitée					0,000	0,000	0,00	0,00	0,00
CO	analyse réglementaire	mg/Nm3	4,400	3,500	6,600	12,600	5,500	8,050	6,78	2,523	2522,927
As (Arsenic et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	2,900	2,200	2,200	3,200	2,550	2,700	0,00262500	0,001	0,978
Cd (Cadmium et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	2,000	1,300	1,300	2,200	1,650	1,750	0,00170000	0,001	0,633
Cr (Chrome et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	9,700	8,900	4,200	5,600	6,950	7,250	0,00710000	0,003	2,644
Cu (Cuivre et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	3,100	5,100	4,200	6,800	3,650	5,950	0,00480000	0,002	1,787
Hg (Mercure et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	43,700	29,200	10,900	7,000	27,300	18,100	0,02270000	0,008	8,453
Mn (Manganese et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	9,700	11,900	2,400	3,900	6,050	7,900	0,00697500	0,003	2,597
Ni (Nickel et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	2,900	2,200	2,200	3,500	2,550	2,850	0,00270000	0,001	1,005
Pb (Plomb et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	5,200	4,100	3,500	8,600	4,350	6,350	0,00535000	0,002	1,992
Tl (Thallium et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	4,200	3,500	3,500	4,800	3,850	4,150	0,00400000	0,001	1,490
Sb (Antimoine et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	2,900	2,200	2,200	3,400	2,550	2,800	0,00267500	0,001	0,996
Co (Cobalt et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	2,900	2,200	2,200	3,200	2,550	2,700	0,00262500	0,001	0,978
V (Vanadium et ses composés)	analyse réglementaire	µg/Nm3	2,900	2,200	2,200	3,200	2,550	2,700	0,00262500	0,001	0,978
Cd + Tl	analyse réglementaire	µg/Nm4	3,100	2,400	2,400	3,600	2,750	2,950	0,00285000	0,001	1,061
Métaux totaux	analyse réglementaire	µg/Nm5	32,800	33,100	17,300	32,900	25,050	33,000	0,02902500	0,011	10,809
	analyse réglementaire	µg/Nm6	0,000								
Dioxines (PCDD et PCDF en I-TEQ)	analyse réglementaire	ng/Nm3	0,011	0,017	0,038	0,014	0,025	0,016	0,020000	0,0074477550	744775,50000000
HF	analyse réglementaire	mg/Nm3	0,080	0,100	0,140	0,110	0,110	0,105	0,11	0,040	40,032
Poussières	analyse réglementaire	mg/Nm3	2,700	1,300	1,200	1,700	1,950	1,500	1,73	0,642	642,369

Masse volumique fioul :

1 tonne/m3

Guide FNADE donne : Débit de gaz sec contenant 11% d'O2 = 5250 Nm3 / tonnes de déchets incinérés

sans objet pour le GPL.

		Rejets			
CO2	déchets	Facteur d'émission	kg/GJ	95	59 298 316
CO2	GPL	Facteur d'émission	kg/GJ	64	235 520

PCI 8,8 GJ/T
PCI 46 GJ/T

80 tonnes de GPL en 2014

CO2 biomasse = 57% CO2 déchets	33 800 040	kg
CO2 déchets non biomasse = 43% CO2 déchets	25 498 276	kg
CO2 non biomasse = 43% CO2 déchets + CO2 GPL	235 520	kg

33 800 040 CO2 biomasse Déchets pour GERE
25 498 276 CO2 Non biomasse/déchets pour GERE
235 520 CO2 Non biomasse GPL pour GERE

dans la déclaration GERE faire 3 lignes différentes



**9, Rue de la Maladière
52 000 CHAUMONT**
Tel : 03 25 35 09 29 - Fax : 03 25 35 09 28
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr